



MAIRIE DE MONTROZIER

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTROZIER, dûment convoqué le dix-sept octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Gages, sous la présidence de Monsieur Laurent GAFFARD, Maire.

Présents :

Madame Séverine RAFFY, Madame Fatima DANSETTE, Monsieur Bernard ARETTE, Monsieur Yves CASTELLA, Monsieur Manuel BELLO, Madame Marie-Christine MAUREL, Madame Caroline AOUAT, Monsieur Florent VERNHET, Monsieur Sébastien BOUDOU, Madame Stéphanie CASTANIE, Madame Myriam CABROL, Monsieur Stéphane CHAPTAL, Monsieur Benoît RASCALOU, Madame Bernadette POMIES.

Pouvoirs de vote :

Madame Chantal APESTEGUY donne pouvoir à Madame Marie-Christine MAUREL

Madame Marina LACAZE donne pouvoir de vote à Madame Stéphanie CASTANIE

Absent excusé : Monsieur Marc SOLINHAC

Secrétaire de séance : Monsieur Manuel BELLO

1- Délibération 2025-31 pour valider l'état des assiettes des coupes de bois et la coupe affouagère votée à l'unanimité.

Le conseil municipal a approuvé l'inscription des coupes de bois de l'exercice 2026 proposées par l'ONF et a validé les modalités d'affouage pour 2026 ainsi que la modification du règlement.

2- Délibération 2025-32 pour valider le projet de rénovation de l'éclairage public (armoire L) votée à l'unanimité.

Le conseil municipal a validé le projet de rénovation de l'éclairage public notamment l'armoire L qui permet de traiter une trentaine de mâts très consommateurs sur la route de la vitarelle et son plan de financement, la participation de la commune s'élevant à 10 100 euros.

3- Délibération 2025-33 pour valider la convention avec le Département pour l'étude CEREMA sur l'aménagement de la RD888 votée à l'unanimité.

Le conseil municipal a autorisé la signature de la convention avec le Conseil Départemental concernant le partenariat pour l'étude préalable à la requalification et la mise en sécurité de la traversée du bourg de Gages le Pont et fixant le montant de la prise en charge par la commune s'élevant à 50% du coût total, soit 8 217,50 euros.

4- Délibération 2025-34 pour valider le plan de financement des travaux de la chapelle nord de l'église de Trébosc votée par 3 abstentions et 14 voix pour.

Le conseil municipal a validé le plan de financement soit un montant de dépenses de 7 149,20 euros et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental de 30% soit 2 144,76 euros.

5- Délibération 2025-35 pour valider l'avenant 1 au lot 7 (panneaux d'informations) des travaux 2^{ème} tranche de l'église de Trébosc votée par 3 abstentions et 14 voix pour.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant de – 400 € pour le lot 7 suite à des adaptations sur les panneaux d'informations.

6- Délibération 2025-36 pour valider le devis pour l'achat et la pose d'un garde-corps pour la place du musée de Montrozier votée à l'unanimité.

Le conseil municipal a autorisé la signature du devis de l'entreprise BELAUBRE pour l'achat et la pose d'un garde-corps sur la place du musée à Montrozier, le choix définitif ne sera validé qu'après l'avis des Bâtiments de France.

7- Délibération 2025-37 pour valider la mise à jour du règlement des cimetières et le projet d'aménagement d'un espace cinéraire votée à l'unanimité.

Le conseil municipal a validé le projet d'aménagement de l'espace cinéraire et les modifications à apporter au règlement du cimetière.

8- Délibération 2025-38 pour valider la mise à jour des compétences et des statuts de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère votée à l'unanimité.

Le conseil municipal a validé la mise à jour des compétences et la modification des statuts afin de prendre en compte les adaptations concernant la fourrière animale, la maison de la vigne de Coubisou et le tourisme avec la mise à jour des chemins de randonnées.

9- Personnel : délibération 2025-39 pour valider la création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat d'accroissement temporaire d'activités votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé la création d'un poste d'adjoint technique non permanent à temps complet pour le service technique à compter du 27 octobre 2025 pour une durée de trois mois renouvelable une fois si besoin.

10- Délibération 2025-40 pour valider la prise en charge d'un effacement de dettes votée à l'unanimité.

Le Conseil municipal a délibéré pour valider la prise en charge d'un effacement de dettes d'un montant de 429,40 euros.

11- Délibération 2025-41 pour valider les admissions en non-valeur votée à l'unanimité.

Le Conseil municipal a délibéré pour l'admission en non-valeur de titres irrécouvrables d'un montant de 1 360,15 euros.

12- Délibération 2025-42 pour valider le versement d'une subvention exceptionnelle au club de foot de Gages votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € au club de foot de Gages pour la rénovation des tribunes.

13- Délibération 2025-43 pour valider le versement d'une subvention exceptionnelle à la Chorale Résonnance votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 390 € (en fonction du bilan) à l'association Résonnance pour l'organisation du concert avec la chorale d'Entraygues.